



ACCUEIL DES ETUDIANTS INFIRMIERS DE 1^{ère} ANNEE

**Pré-rentrée obligatoire le lundi 31 Août 2026
Rentrée le mardi 1 septembre 2026**

**Formalités administratives d'inscription définitive IFSI de Bayonne
Candidats concours FPC**

Vous avez été admis en 1^{ère} année de formation infirmière à l'IFSI de Bayonne.
Nous vous demandons de nous retourner ce dossier par voie postale avec les pièces demandée
avant le 22mai 2026.

Il est fortement conseillé de ne pas attendre la date butoir pour adresser votre dossier administratif.

Attention, vous ne pouvez déposer qu'un seul dossier en IFSI au niveau national.

Le projet de formation et le règlement intérieur vous seront présentés à la rentrée. Nous vous demandons de prendre connaissance de ces documents, en ligne, sur le site du CHCB, dont voici le lien :

[règlement intérieur](#)

Après lecture, vous devrez signer la « fiche signalétique » (Cf. document n° 5 en annexe).
En attendant nous pensons que les quelques données suivantes pourront vous aider à préparer votre entrée à l'IFSI du Centre Hospitalier de la Côte Basque.

Vous devez remplir un certain nombre de conditions pour être définitivement admis(e), nous vous demandons de vous y conformer avec rigueur.

La localisation de l'IFSI :

L'IFSI est situé : 3, avenue Jean Darrigrand à Bayonne (64100)

L'adresse postale de l'IFSI :

IFSI – CH Côte Basque – 13 avenue Jacques Loëb à Bayonne (64100)

Le planning de l'année :

Ci-joint en annexe (document 1).

Il vous indique la répartition entre semaines de formation à l'IFSI et semaines de stages pratiques ainsi que les semaines de vacances.

Les stages :

Les affectations en stage sont déterminées par l'IFSI. Seul, le dernier stage soit le stage « projet professionnel » en fin de 3^{ème} année de formation infirmière, est laissé au choix de l'étudiant.

Les déplacements sont inévitables. Aussi Il est impératif d'être en cours d'obtention du permis de conduire ou de disposer du permis de conduire B et d'un moyen de locomotion (covoiturage possible pour certains lieux de stage).

Les déplacements obligatoires qui éloignent l'étudiant de Bayonne sont indemnisés par l'IFSI du CHCB.

L'enseignement théorique et clinique :

Le déroulement des enseignements se décline dans le strict respect de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Conception et organisation de la formation :

Des formateurs en soins infirmiers seront vos référents. Ils sont responsables de la conception et de l'organisation de la formation, des évaluations des connaissances (en lien avec l'université de Bordeaux) et du suivi pédagogique.

Le suivi pédagogique accompagne les apprentissages collectivement et individuellement mais la réussite de votre projet tient à votre engagement et à votre dynamisme tant à l'IFSI qu'en stage.

L'acquisition des compétences comme la validation des unités d'enseignement (UE) constituent les points essentiels de la formation.

Afin de vous permettre d'être acteur de votre progression tout au long de la formation, un outil individuel nommé portfolio vous sera remis en début de 1^{ère} année.

Les liens que vous saurez établir entre les connaissances et la pratique en stage constitueront la base du succès et de la qualité de votre formation. L'investissement dans la recherche de données représente un point fort de l'esprit du programme des études.

L'enseignement de l'anglais et les travaux de recherche se font par informatique. Il convient d'être équipé d'un ordinateur personnel et d'un accès internet à domicile.

Les engagements financiers pour vos études :

Les études sont prises en charge par le conseil régional d'Aquitaine sauf pour les personnes bénéficiant d'un financement par la formation professionnelle (ANFH, Transition Pro...).

Néanmoins, tout étudiant doit s'acquitter annuellement des droits d'inscription pour son admission.

Conditions pour être admis(e) définitivement en 1^{ère} année :

Vous devez :

- Renvoyer le dossier ci-joint dûment complété à l'IFSI par voie postale
- Satisfaire à des conditions médicales réglementaires pour l'admission en 1^{ère} année de formation infirmière. Pour cela, faire compléter, les deux certificats médicaux (document 2 et document 3). Le certificat médical d'aptitude physique et psychologique est à compléter par un médecin agréé (coordonnées disponibles sur le site de l'Agence Régionale de la Santé, délégation territoriale de votre département).

INFORMATIONS GENERALES

Frais d'inscription :

- Droits d'inscription : 178€ (rentrée 2025) : joindre le chèque à l'ordre du Trésor Public (si changement de tarif, réajustement à la rentrée)
- Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : 105€ paiement en ligne (tarif 2025) [Accueil - CVEC, Contribution de vie étudiante et de campus \(etudiant.gouv.fr\)](http://Accueil - CVEC, Contribution de vie étudiante et de campus (etudiant.gouv.fr)) à partir du 1^{er} juin 2026

Frais de scolarité : tarif 2026-2027

Couts pédagogique : 7200€ net de taxes par an pris en charge par le conseil régional (sauf situation exceptionnelle)

Frais annuels de formation non remboursables (à titre indicatif, tarifs 2025-2026)

	Etudiant en formation initiale	Etudiant salarié relevant de la formation continue
Droits d'inscription		178 € (tarif 2025)
Frais pédagogiques	0€	7200€
CVEC	105€	dispensé

Explications :

- Sont considérés « étudiants en formation initiale » :
 - Étudiants en poursuite d'études
 - Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au moment de la rentrée universitaire
 - Dans le cadre d'une rupture conventionnelle de contrat, le candidat doit justifier d'un refus de prise en charge financière et être inscrit à France Travail (cf : fiche inscription, attestation à fournir)
 - Bénéficiaires du RSA
- Sont considérés candidats relevant de la formation continue :
 - la promotion professionnelle : dossier à constituer auprès de votre employeur
 - la prise en charge par un organisme financeur Transition Pro
- l'autofinancement : vous financez vous-même vos études

ORGANISATION DE LA FORMATION 1^{ère} année

1) Le planning type des semaines d'IFSI :

A l'IFSI, les cours se déroulent du lundi au vendredi sur les plages horaires suivantes :
de 8 h à 18 h (moyenne de 35 heures par semaine)

Le contenu du planning varie d'une semaine à l'autre en fonction du projet d'enseignement. Il est porté à votre connaissance la semaine précédente.

2) Les plannings de stage :

Ils sont variables selon les établissements et l'organisation de l'encadrement des stagiaires accueillis.

La durée hebdomadaire du stage est fixée sur la base de 35 H/ semaine.

Le stage peut se dérouler sur tous les jours de la semaine, nuit et jour (y compris le samedi et le dimanche ; dans ce cas, les repos seront fixés en semaine).

Les jours fériés, éventuellement travaillés, donnent droit à récupération.

DOSSIER POUR L'INSCRIPTION A L'IFSI

INFORMATION CNIL : Les informations mentionnées dans ce document feront l'objet d'un traitement automatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n°78 du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès au fichier informatique établi par le C.R.I.H. pour les informations le concernant.

NOM-----

Epouse(x)-----

Prénom-----

Né(e) le-----

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREE

(à défaut, votre dossier ne sera pas valable)

Pour tous les candidats (cocher les documents transmis)

- 1 photo d'identité version papier
 - Copie recto-verso pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité)
 - Certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé (document 2)
 - Fiche médicale ARS (document 3)
 - Photocopie du carnet de vaccinations ou attestation médicale de vaccination
 - Photocopie du baccalauréat ou diplôme équivalent (pas de relevé de notes)
 - Attestation sur l'honneur de non-inscription dans un autre IFSI (candidats hors Parcoursup)
 - *Chèque de 178 € correspondant aux droits universitaires (montant 2025-2026) à l'ordre du Trésor Public
 - Attestation sur l'honneur de non-exclusion d'un IFSI pour sanction disciplinaire
 - Fiche « Prise en charge financière » (document 4)
 - Fiche AGIRH (document 5)
 - Fiche signalétique dûment remplie avec 1 photo d'identité collée (document 6)

* Les droits universitaires restent acquis à l'IFSI quel que soit le motif de désistement

L'ensemble de ces documents est à nous transmettre aux dates indiquées en première page de ce dossier.

Vous recevrez votre convocation par mail environ 15 jours avant la date de la pré-rentrée qui aura lieu le lundi 31 Août 2026

(document 2)

**CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE
NECESSAIRE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION INFIRMIERE**

A faire réaliser par un médecin agréé pour les visites d'aptitudes professionnelles

(La liste des médecins agréés pour ces visites peut être obtenue auprès de l'Agence Régionale de la Santé, délégation territoriale de votre département)

Docteur : _____

CERTIFIE que

Nom : _____ Nom d'épouse : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

admis(e) en formation initiale conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier ou d'Infirmière présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de cette profession. (Application de l'article 44 – Titre 3 de l'Arrêté du 21/04/2007 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers).

Observations (s'il y a lieu) :

Date :

Cachet et signature du médecin agréé (obligatoires) :

- Inscription des étudiants en santé -
Fiche médicale à valider par un médecin

Filière universitaire : **NOM :** **NOM de naissance :**
 Médecine **Prénom :** **Date de naissance :** ... / .. /
 Odontologie **Télé. :** **Email :**
 Pharmacie **Département de naissance :** **Code postal lieu de résidence :**
 Sage-femme **Année d'admission :** **Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger :**

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin sauf si le carnet de vaccination électronique a été créé sur www.mesvaccins.net et validé par un professionnel de santé. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats**, en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111.4 du Code de la Santé Publique).

Si camet de vaccination électronique créé et validé par un professionnel de santé : code de partage
Le médecin n'a rien de plus à compléter. Joindre uniquement les résultats demandés sous pli confidentiel.

Diphhtérie-Tétanos-Polio (dTTP)* / Diphhtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTTPca)

Rappel dTTPca si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTTP). Lors des rappels à âge fixe (25, 45 et 65 ans), sera réalisé systématiquement un dTTPca.

Dernier rappel dTTP => Date : ... / .. / Nom :	Dernier rappel dTTPca => Date : ... / .. / Nom :
---	---

Hépatite B*

Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date**

Rappel des conditions d'immunisation :
1) Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)
2) Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif (si schéma vaccinal complet)

Les différents schémas complets :

- soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3^{ème} au moins 5 mois après la 2^{ème} dose
- soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois } avec un vaccin contre l'hépatite B dosé à 20 µg
- soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an
 - Première dose => Date : ... / .. / Nom :
 - Deuxième dose => Date : ... / .. / Nom :
 - Troisième dose => Date : ... / .. / Nom :
 - Injections supplémentaires => Date : ... / .. / Nom :
 - => Date : ... / .. / Nom :
 - => Date : ... / .. / Nom :

Covid-19

Antécédent de COVID => Date : ... / .. / Première dose => Date : ... / .. / Deuxième dose => Date : ... / .. / Rappel => Date : ... / .. /

Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Personnes nées avant 1980 :
 Antécédent de rougeole => Date : ... / .. / ...
 Pas d'antécédent de rougeole ou doute => vaccination 1 dose recommandée sans contrôle sérologique préalable
Personnes nées depuis 1980 :
 vaccination 2 doses recommandées quels que soient les ATCD

Schéma vaccinal :

- Première dose => Date : ... / .. / Nom :
- Deuxième dose => Date : ... / .. / Nom :

Varicelle

Antécédent de maladie
 Pas d'antécédent ou doute

Si pas d'antécédent ou doute => Sérologie à faire

Joindre le résultat**

Si sérologie négative => Vaccination recommandée

- Première dose => Date : ... / .. / Nom :
- Deuxième dose => Date : ... / .. / Nom :

Méningocoque C

Vaccination recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus => Date : ... / .. / Nom :

Tuberculose (vaccination non obligatoire à compter du 1^{er} avril 2019)

Je, soussigné Dr _____ certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :

Signature et cachet du praticien :

* Obligatoire

** Nous vous rappelons que tous les éléments demandés doivent être joints sous pli confidentiel.

(document 4)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS **PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

*Ce document est indispensable pour la prise en charge du coût de votre formation.
Tout renseignement erroné pourrait entraîner votre engagement à payer sur le montant total de votre année de scolarité.*

Nom et prénom de l'étudiant :

Diplôme Infirmier : 7200 € par année de formation (tarif 2025 révisable)

Demandeur d'emploi : (fournir justificatifs)

► oui non

N° identifiant : Date d'inscription France Travail :

Indemnisation par France Travail : oui non

Transition Pro : oui non

RSA : oui non

Situation justifiant une étude individuelle de votre dossier :

► **Vous êtes dans le cadre d'une prise en charge financière par un employeur :**

oui non

- Nom de l'organisme :

- Adresse :

- Mail :

- Coordonnées de la personne à contacter :

Signature précédée de la
Mention « lu et approuvé »

date :

(document 5)

FICHE AGIRH

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A DESTINATION DE LA DRH DU CHCB

Nom patronymique : _____ Nom marital : _____

Prénom : _____

Date naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Tél (écrire lisiblement) : _____

Courriel (écrire lisiblement) : _____

Adresse (écrire lisiblement) : _____

N° sécurité sociale : / / / / / / / / / / / / (clé)

[information **obligatoire** et se rapportant à l'agent en personne (le no SS du père ou de la mère n'est pas valide)]

Renseignements bancaires : joindre un RIB (**impérativement** au nom de l'élève)

Date d'entrée IFSI Bayonne : 1/09/2026

ETUDIANT INFIRMIER _____ (indiquer 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème}) année à partir du : _____ / _____ / _____

➤ Joindre les pièces suivantes :

- ◆ photocopie (**recto et verso**) de la carte nationale d'identité
- ◆ photocopie (**recto uniquement**) de la carte de sécurité sociale ('Vitale') ou d'une attestation de la CPAM si absence de carte Vitale (pièce se rapportant exclusivement à l'étudiant)
- ◆ relevé d'identité bancaire (**impérativement** au nom de l'étudiant)

Ce document ainsi que les pièces jointes doivent nous être envoyés par mail en format PDF et scannés individuellement (un fichier PDF par document).

PROMOTION 2026/2029 - FPC

FICHE SIGNALTIQUE

Nom _____

épouse(x) _____

Prénom _____

Né(e) le _____ à _____

_____ : _____

ADRESSE _____

N° sécurité sociale : _____

Personne à prévenir (si besoin)

Nom _____

Portable _____

Lien de parenté : _____

Adresse mail personnelle utilisable pour la formation : _____

(valide, comportant le nom et le prénom, pas de pseudonyme ni de surnom)

Situation familiale : _____

Si Bac, série : _____ obtenu en _____ Si obtenu à partir de 2020, spécialités : _____

N° INE : _____

Si autre diplôme _____ obtenu en _____

(document 6)

PHOTO A COLLER

Emplois précédents : _____
(Lieu et fonction)

Etes-vous titulaire du permis B ? Oui Non

Précisez votre moyen de locomotion : _____

Si oui, merci de joindre en version papier à votre dossier :

- Copie permis de conduire
- Attestation d'assurance
- Carte grise de votre moyen de locomotion

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'IFSI, le _____ (Signature)

[règlement intérieur](#)